

Le PTP et le Canada

Scott Sinclair et Stuart Trew

Qu'est-ce que le PTP?

Le Partenariat transpacifique (PTP) est un accord de commerce et d'investissement dominé par les États-Unis et que douze pays négocient depuis 2008. Le Canada ne s'y est joint qu'en 2012. Les autres États impliqués sont l'Australie, le Brunei, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. Le PTP est considéré par ses promoteurs comme un ALÉNA du Pacifique. Les négociations s'inspirent en effet du modèle de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en vigueur depuis 1994. Les opposants à l'accord le qualifient quant à eux d'« ALÉNA sur les stéroïdes » puisque le PTP cherche à réduire davantage la marge de manœuvre politique et réglementaire des gouvernements.



De quelles restrictions parle-t-on?

À l'instar de tous les accords de libre-échange actuels, le PTP n'aborde le commerce que de façon marginale. Une grande partie du texte de l'accord — des milliers de pages regroupées dans plus d'une trentaine de chapitres — traite plutôt d'harmonisation réglementaire (dans les domaines financier, de la santé, des normes de sécurité, etc.), de renforcement des droits de propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur), de l'ouverture de nouveaux secteurs à la privatisation et à l'investissement étranger (l'assurance-maladie et l'éducation). Il cherche aussi à limiter sérieusement les mesures que les gouvernements pourraient choisir pour protéger l'environnement ou favoriser la création d'emplois, notamment. Dans presque tous les cas, les pays participants auront l'obligation d'adopter des politiques qui font l'affaire des puissants lobbies d'affaires étatsuniens.

Est-ce que ça en vaut la peine?

Le Canada dispose déjà d'accords de libre-échange avec quatre des plus grands pays de la zone du PTP (le Pérou, le Chili, les États-Unis et le Mexique). Les tarifs douaniers avec les autres pays sont en outre déjà très bas. Les pays du PTP avec lesquels le Canada n'a pas déjà une entente de libre-échange représentent seulement 3 % de ses exportations et 5 % de ses importations. Le déficit commercial du Canada avec ces pays se situe entre 5 et 8 milliards de dollars annuellement. Environ 80 % des exportations canadiennes vers ces pays sont composées de matières premières ou de produits peu transformés (par exemple le bœuf, le charbon, le bois d'œuvre) tandis que 80 % des importations sont des biens à haute valeur ajoutée (par exemple les automobiles, la machinerie, les composantes informatiques et électriques). Par conséquent, le PTP risque d'aggraver l'érosion du secteur manufacturier canadien et les emplois qui y sont associés, tout comme on a pu le constater depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

À ce jour, le Canada n'a rendu publique aucune étude d'impact économique ayant trait au PTP, vraisemblablement parce que l'effet sur la croissance du PIB et de l'emploi sera minime (et possiblement négatif, selon une étude¹). Une analyse américaine pro-PTP estime qu'aux États-Unis l'augmentation du PIB s'élèverait à seulement 0,13 %² d'ici 2025. Plusieurs économistes de renom, dont Paul Krugman³, Joseph Stiglitz⁴ et Dani Rodrik⁵, soutiennent que les effets favorables du PTP sur le commerce sont négligeables comparés aux sérieuses préoccupations qu'il suscite, notamment sur le plan des droits excessifs prévus en matière de propriété intellec-

tuelle, de l'harmonisation réglementaire ou encore du mécanisme de règlement des différends entre investisseur et État (RDIE).

Les enjeux pour le Canada

Les brevets et le coût des médicaments — Le chapitre sur la propriété intellectuelle du PTP pourrait contrecarrer tout effort de contrôle des prix des médicaments au Canada, qui figure déjà au deuxième rang mondial⁶ des pays ayant les prix les plus élevés. Par exemple, le Canada est l'un des trois seuls pays du PTP disposant d'un système de liaison des brevets pour les médicaments, permettant aux détenteurs de brevets de contester l'approbation réglementaire des médicaments génériques. Avec le PTP, le Canada accepterait pour la première fois dans un traité de libre-échange que soient incluses des obligations concernant le système de liaison des brevets pour les médicaments, ce qui pourrait interférer avec des réformes visant la réduction des coûts des médicaments.

Droits de propriété intellectuelle et marques de commerce — Les règles du PTP exigeraient de protéger les droits de propriété intellectuelle sur une bien plus longue période qu'actuellement, suivant le modèle des États-Unis, et pourraient conduire à l'expansion de mesures controversées comme le verrouillage numérique, qui permet aux détenteurs de droits d'encrypter les logiciels des équipements informatiques. À un autre niveau, l'industrie du tabac voit dans le PTP une occasion d'améliorer la protection de ses marques dont l'image est mise à mal par les réglementations concernant la neutralité de l'emballage des produits du tabac, sujet de nombreux litiges.

Libre circulation de l'information — Dans un chapitre sur le commerce électronique, les États-Unis proposent des règles qui visent à empêcher les pays d'exiger que des données personnelles soient emmagasinées dans des bases de données situées sur leur territoire national. Or, les raisons sont bonnes et nombreuses pour qu'un pays veuille maintenir sur son territoire les données concernant l'impôt, la santé ou l'information financière. Devenu une sorte de marchandise que les compagnies peuvent manipuler à leur guise, le traitement indiscriminé de telles informations a des implications considérables sur la confidentialité des données.

Des protections accrues pour la grande entreprise — Certains textes fuités confirment que le PTP inclut un mécanisme de règlement des différends entre investisseur et État (RDIE) similaire à celui du chapitre 11 de l'ALÉNA⁷. Ce type de mécanisme existe dans quelques milliers d'ententes internationales de commerce et d'investissement et est utilisé par les entreprises transnationales des pays riches pour poursuivre les

gouvernements lorsque des politiques publiques font obstacle à leurs investissements. Le Canada est déjà le pays développé le plus poursuivi au niveau mondial à cause des procédures liées au RDIE de l'ALÉNA. Le PTP augmentera de façon significative le nombre d'investisseurs étrangers qui pourront entreprendre des poursuites à l'avenir.

Une cause récente perdue par le Canada, dans le cadre de l'ALÉNA, montre bien que le processus de RDIE est injuste et biaisé. Dans une décision mitigée (deux contre un), le tribunal d'arbitrage de l'ALÉNA a déterminé que l'étude d'impact environnemental, qui a justifié le refus d'octroyer à une multinationale américaine un permis d'exploitation pour une méga-carrière dans une région de Nouvelle-Écosse très fragile au plan écologique, constituait une violation des droits de l'investisseur protégés par l'ALÉNA. Le troisième membre du tribunal a signifié sa dissidence en qualifiant le jugement de « recul remarquable » en matière de protection de l'environnement. La compagnie Bilcon exige présentement du gouvernement fédéral une compensation pour dommages s'élevant à 300 millions de dollars.

Gestion de l'offre en agriculture — L'une des questions les plus cruciales pour le Canada dans le cadre de ces négociations concerne le sort réservé aux secteurs régis par la gestion de l'offre. Malgré les attaques qu'orchestrent à répétition les idéologues conservateurs et la grande entreprise, le système de gestion de l'offre garantit des revenus équitables aux agriculteurs tout en offrant aux consommateurs des produits laitiers, des œufs et de la volaille à des prix raisonnables. Les producteurs agricoles et les consommateurs dans les pays et les secteurs où il n'existe pas de système de gestion de l'offre sont soumis à d'importantes variations du prix des aliments et disposent de peu d'outils pour négocier des prix justes avec les géants mondiaux de l'agro-industrie. À la table de négociation, le gouvernement canadien repousse à la toute dernière minute le dépôt de son offre en matière d'accès au marché des produits laitiers. Mais les négociateurs américains ont clairement fait connaître leurs exigences pour obtenir un accès substantiel aux marchés du lait et de la volaille. La Nouvelle-Zélande et l'Australie demandent également avec insistance un accès significatif à ces marchés.

La protection des politiques culturelles — Les États-Unis et ses industries du divertissement se sont toujours vigoureusement opposés aux efforts canadiens visant à exclure les industries culturelles des accords de libre-échange et à protéger ses politiques culturelles. Le PTP pourrait les éroder et lever les restrictions qui limitent, entre autres, la propriété étrangère dans les domaines de la diffusion et de l'édition.

À quand la conclusion des négociations du PTP?

La négociation du PTP traîne en longueur. Bien que les parties se seraient entendues sur une grande partie du texte, les domaines encore en discussion sont les plus difficiles à résoudre. L'administration Obama tente actuellement d'obtenir du Congrès le « *Trade Promotion Authority (TPA)* » (connu aussi sous le vocable « *fast track* »). Cette procédure permettrait au pouvoir exécutif de la Maison blanche de forcer un vote au Congrès sur le rejet ou l'adoption de l'accord sans qu'il soit possible d'y apporter d'amendements. Si Obama réussit à l'obtenir, la pression sur le Canada augmentera considérablement et pourra l'amener à faire des concessions douloureuses dans le but d'en arriver à une entente.

Préparé par Scott Sinclair et Stuart Trew, du Centre canadien de politiques alternatives, 5 mai 2015, traduit de l'anglais par Pierre-Yves Serinet, du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)

Notes

- 1 http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ecidc2014misc1_bp12.pdf
- 2 Donnée reprise par l'analyse du CEPR <http://www.cepr.net/publications/reports/net-effect-of-the-tpa-on-us-wages> tirée des résultats des simulations <http://asiapacifictrade.org/> menées pour le Peterson Institute for International Economics et son analyse pro-TPP <http://bookstore.piie.com/book-store/6642.html>.
- 3 http://krugman.blogs.nytimes.com/2015/03/11/tpa-at-the-nabe/?_r=0
- 4 <http://www.socialeurope.eu/2015/05/investor-protection-the-secret-corporate-takeover/>
- 5 http://rodrick.typepad.com/dani_rodricks_weblog/2015/05/the-war-of-trade-models.html
- 6 <http://www.globalizationandhealth.com/content/10/1/30>
- 7 <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/nafta-chapter-11-investor-state-disputes-january-1-2015>



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

www.policyalternatives.ca

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.